

COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX
(Côtes d'Armor)

ARRETE MUNICIPAL n°26/PSH421

Portant sur la modification de la circulation et du stationnement rue du Docteur Legendre (portion comprise entre la rue Clémenceau et la rue des Carlagots) à SAINT QUAY PORTRIEUX, le lundi 19 octobre 2026, à l'occasion d'une intervention d'élagage.

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,

- VU Le Code de la Voirie Routière
- VU Le Code Pénal
- VU Le Code de la Route,
- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU La demande de Monsieur HERNANDEZ Aurélien, arboriste.

Considérant que par mesure de sécurité et pour le bon déroulement de travaux d'élagage, le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits rue du Docteur Legendre (portion comprise entre la rue Clémenceau et la rue des Carlagots) à SAINT QUAY PORTRIEUX, le lundi 19 octobre 2026.

ARRETE

- ARTICLE 1 :** Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits rue du Docteur Legendre (portion comprise entre la rue Clémenceau et la rue des Carlagots) à SAINT QUAY PORTRIEUX, le lundi 19 octobre 2026.
- ARTICLE 2 :** Le demandeur sera autorisé à occuper le domaine public (nacelle élévatrice), devant le 3 rue du Docteur Legendre, à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le lundi 19 octobre 2026.
- ARTICLE 3 :** Une signalisation adéquate sera mise en place par les services techniques. Facilité d'accès sera donnée aux riverains.
- ARTICLE 4 :** Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant et la mise en fourrière des véhicules peut être prescrite, au sens de l'article R417.10 du code de la route.
- ARTICLE 5 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.
- ARTICLE 6 :** Cette occupation donnera lieu à la perception d'une redevance fixée par le Conseil Municipal d'un montant de 60€.
- ARTICLE 7 :** Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Etables sur Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 23 septembre 2026

Le Maire,

Thierry SIMELIERE.



Conformément à l'article L. 2131-1 du C.G.C.T, le Maire certifie la sincérité du présent acte qui sera publié ce jour.



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Demande à déposer 10 jours avant le début des travaux.

Le demandeur	Particulier ☐	Entreprise ☒
Nom : <u>HERNANDEZ</u>	Prénom : <u>Aurélien</u>	
Dénomination :	Représenté par : <u>Aurélien</u>	
N° SIRET : <u>953 626 443 000 17</u>		
Adresse : <u>28 rue de la 10.82</u>		
Code Postal : <u>22590</u>	Localité : <u>PORTIC</u>	
Téléphone : <u>06 60 46 86 98</u>	Courriel : <u>audienhernandez@yahoo.fr</u>	

Localisation du site concerné par la demande	
Nom : <u>DE SAINT PIERRE</u>	Prénom :
Adresse : <u>3 rue de la CENORE</u>	
Code Postal : <u>22410</u>	Localité : <u>SAINT-QUAY-PORTRIEUX</u>

Nature de l'occupation			
Travaux ☒	type de travaux : <u>PLAGAGE</u>		
Livraison ☐	Déménagement ☐		
Dépôt ☐	type de dépôt :		
Echafaudage ☐	Nacelle ☒	autres ☐	
Trottoir ☐	Chaussée ☒	Espace vert ☐	Autres ☐
Date de début : <u>15/10/2026</u>		Date de fin : <u>19/10/2026</u>	

TARIFS OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC				Total
Occupation privative de la voirie, échafaudages, dépôts de matériaux sur trottoir, chaussée, y compris véhicules de chantier m ² /jour	0.50	/m ²	/jour	
tarif sans autorisation m ² /jour	5.00	/m ²	/jour	
Forfait route barrée (hors prestations de sécurité comprenant l'établissement d'une déviation par les services techniques et la fourniture de panneaux de signalisation).	30.00		1 /jour	30
tarif sans autorisation	90.00		/jour	
Neutralisation de stationnement véhicules (déménagements, engins, livraisons...) /place/jour	3.00	/place	/jour	
tarif sans autorisation place/jour	30.00	/place	/jour	
Prestation de sécurité et de mise en place de la signalisation (location de panneaux incluses)	30			30
TOTAL				60

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : PORTIC Le : 15/10/26
Nom : Hernandez Prénom : Aurélien Qualité : ARBORELISTE
Signature :